

Normes sociales, temps de l'école et temps de l'étude : le contexte sociologique de la question des « rythmes scolaires »

Dans le débat social contemporain, les rythmes scolaires apparaissent surtout comme un problème d'emploi du temps, appuyé sur une hypothèse « socio-cognitive » : il existerait une répartition théorique des temps de présence à l'école (dans la journée, la semaine, le trimestre, l'année...) qui maximiserait la performance scolaire et faciliterait l'apprentissage.

Dès lors, on convoque chronobiologistes, psychologues et pédagogues pour en débattre sagement et l'on constate que, au-delà des prises de position des uns et des autres, les considérations socioéconomiques finissent toujours par l'emporter : le temps de l'école est devenu une variable d'ajustement de l'économie de loisirs...

Pour mieux comprendre les enjeux du débat, il est utile de faire un retour en arrière. Lorsque notre société commence à se doter – au sens fort du terme – d'un « système » éducatif – c'est-à-dire à la fin du XIX^e siècle avec les lois Ferry – se met en place ce que les sociologues de l'éducation appellent la « forme scolaire » :

- définition de l'école comme un lieu séparé, fermé (voire même gardé), fonctionnant dans une temporalité spécifique, avec un calendrier explicite ;
- imposition de règles impersonnelles et « objectives », qui définissent une stricte hiérarchie dans la classe et dans l'école, et plus généralement dans l'ensemble du système ;
- unité fonctionnelle : un seul maître pour un seul « groupe-classe » à un moment donné, tri des élèves par sexe et groupe d'âge ;
- importance de l'écrit, normes pédagogiques explicites, véhiculées par des écoles « normales »..., structuration des « matières scolaires », définition et hiérarchisation des exercices canoniques (la dictée, le « problème »...).

Cette forme scolaire repose clairement sur une conception universaliste de l'éducation : le même modèle doit s'appliquer partout : les petits Malgaches réciteront comme les petits Provençaux « nos ancêtres les Gaulois » et tous les élèves de cours moyen étudieront l'accord du participe passé la même semaine – sinon le même jour ! En effet, les buts du système éducatif sont par définition incontestables : il porte la société vers la modernité et il produit des citoyens responsables, attachés à la défense de leur patrie... Ils justifient donc une organisation imposée à tous.

Dès lors, le temps scolaire est fortement normé, par les exigences propres du système (faire entrer des contenus multiples dans un temps limité), par la nécessité d'imposer ses règles à tous (et surtout aux parents), mais aussi par la volonté de ne pas nuire à l'activité socioéconomique : l'organisation annuelle du temps scolaire repose sur les contraintes du calendrier des activités agricoles.

La planification horaire des activités scolaires a une autre finalité : elle est un élément central de la « discipline » et de la mise en pratique disciplinée des tâches scolaires. Il faut encadrer la « fantaisie naturelle » des enfants, car ils doivent se préparer à la rigidité des temps d'activité caractéristiques de l'usine (marquée par les « motions and times studies » de l'organisation taylorienne du travail) et du régiment....

Cette énorme pression sociale qui s'exerce sur l'activité scolaire a trois conséquences :

- tout d'abord, puisque que les règles, les programmes, les temps et les lieux sont uniformisés, il faut que les progressions des élèves le soient aussi : on postule donc un caractère cumulatif et progressif du savoir et on inscrit dans le temps scolaire cette progression. Cela va produire un des effets les plus délétères du système : l'élève « en retard », celui qui ne suit pas le rythme....
- ensuite, la contrainte du rythme scolaire morcelle les apprentissages, sur le plan organisationnel et temporel : on a dix minutes d'instruction civique, puis $\frac{3}{4}$ d'heure de géographie, puis....
- enfin, l'imposition des rythmes scolaires finit par rejeter dans le non-dit un temps pourtant essentiel : celui de l'étude.

En effet, le fonctionnement temporel du système suppose que les élèves suivent dans leur travail personnel hors de l'école le rythme imposé par l'école : le planning des devoirs et des leçons repose sur la mise en œuvre du programme par l'enseignant, dans un cadre horaire intangible, et c'est à l'élève de s'y adapter : d'un côté, l'on proclame sans cesse la nécessité absolue du temps d'étude et, de l'autre, on l'oublie complètement dans l'organisation scolaire. En clair, le temps d'enseigner est explicite, institutionnalisé, le temps d'apprendre est, lui, défini comme une obligation faite à l'individu et rejeté dans la sphère privée : la question des rythmes d'apprentissage n'est posée qu'à l'intérieur du temps administré de l'école.

Aujourd'hui, la société contemporaine crée de nouvelles opportunités, mais aussi de nouvelles contraintes. On peut en citer quelques-unes :

- La société dite « de loisir » impose sa propre annualité : les vacances d'hiver deviennent des vacances pour le ski, qui ne concerne qu'un 1/10^e de la population... Devra-t-on les déplacer en fonction du changement climatique ?
- La tendance à la marchandisation de l'éducation conduit à inscrire l'éducation dans le modèle des services marchands, qui sont facturés « au temps », dans une optique productiviste, avec tous les risques de dérive que l'on peut imaginer...
- En même temps, les TIC affranchissent l'utilisateur de la règle de linéarité (sur Google, on ne tourne pas les pages l'une après l'autre !) qui reste pourtant le fondement de l'organisation du temps scolaire... Et de plus, elles font exploser l'unité fonctionnelle de l'école : on peut apprendre partout, n'importe quand.. et peut-être aussi n'importe comment !
- Enfin, la forme scolaire a contaminé l'ensemble de la société : de l'école de golf à l'université d'été des partis politiques, en passant par les cours de cuisine ou de jardinage, la référence à une organisation scolaire de l'éducation est partout présente. Elle l'a fait dans l'espace culturel, elle le fait aussi dans le temps de la vie, avec la formation continue...

A travers ces quelques aperçus, on voit clairement que la question des rythmes scolaires n'est qu'une petite partie du problème, car elle occulte deux dimensions fondamentales : la dimension de formatage idéologique qui est derrière toute structuration chronologique d'une activité et le découpage arbitraire de temps sociaux qui devraient être complémentaires : temps de l'enseignement, de la formation, de l'exercice, de l'étude, de l'assimilation, mais aussi de la recherche, de la culture, de la critique, ces trois derniers étant encore largement réservés aux élites...

La recherche d'un modèle efficient du temps scolaire, même lorsqu'elle est appuyée sur des très savantes considérations en provenance des neurosciences ou des théories de l'apprentissage, relève pour une part de la volonté implicite de maintenir le mythe de l'école unique, fonctionnant partout et pour tous de la même façon, qu'il s'agira « d'adapter » à la marge. Dans l'intérêt de tous les acteurs, il serait fort utile d'élargir le cadre de réflexion à ce que pourrait être un nouveau modèle éducatif pour le XXI^e siècle : rappelons-nous que la structure des enseignements scolaires repose toujours, à 90%, sur les programmes et instructions de la fin du XIX^e siècle....

Yves Alpe

Maître de conférences en sociologie

Université de Provence

Quelques références

- Alpe, Y., Fauguet, J.L. (2008). *Sociologie de l'école rurale*, Paris : l'Harmattan
- Compère M.-M., (dir.), (1997). *Histoire du temps scolaire en Europe*, Paris : INRP-éditions Économica,, 392p.
- Monjo, R. (1998). La « forme scolaire » dans l'épistémologie des sciences de l'éducation, *Revue française de Pédagogie*, n^o125, pp. 83-93.
- Organisation of school time in Europe : primary and general secondary education, 2010/11 school year
<http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/calendars/102EN.pdf>
- Vincent G. (dir.) (1994). *L'éducation prisonnière de la forme scolaire*, Lyon, Presses universitaires de Lyon